Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **SG/SRH/SDCAR/2020-215** **01/04/2020**

Date de mise en application : 01/04/2020
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification du calendrier de mise en œuvre des entretiens professionnels au titre de l'année 2019.

Destinataires d'exécution
Administration centrale Etablissements d'enseignement Services déconcentrés et établissements publics RAPS (pour information) Organisations syndicales (pour information)

Résumé :

Textes de référence :NS SG/SRH/SDCAR/N 2020-18 du 9 janvier 2020.

Covid-19

1) Pour tenir compte des contraintes organisationnelles découlant des consignes de prévention sanitaire liées au Covid-19, la date limite mentionnée dans la note de service citée en référence pour conduire les entretiens professionnels est fixée au 1er septembre 2020.

2) Ces entretiens peuvent être conduits par téléphone sous réserve que l'agent évalué ait manifesté son accord par écrit (courriel).

Pour le ministre, et par délégation
Le chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE